

GRÈVE À ASTEK SUD-EST !



ASTEK Sud-Est, 700 salarié-e-s, est la société qui génère le plus de profit au sein du groupe ASTEK, pour le plus grand plaisir de nos patrons. En ayant assez d'être tout le temps oublié-e-s, les salarié-e-s ont décidé de **prendre les choses en main** et appellent à un rassemblement **jeudi 21 mars à 12h30**, devant l'**agence des Drakkar**.

Voici les revendications des salarié-e-s :

- **Augmentation générale au moins égale à l'inflation !** 2% en 2012
- **Versement de la participation manquante !** plusieurs centaines d'euros par salarié-e
- **Augmentation du panier repas pour tout le monde !** De 3,05 € à 5,28 €
- **Des conditions de travail normales !** Arrêt des décalages de début de contrat de travail, mise en place de méthodes de management respectant les salarié-e-s
- **Plus de salarié-e-s de « structure » pour organiser la société et répondre à nos besoins !**
- **OUI aux « avenants sur les frais », mais seulement avec des méthodes claires et identiques pour toutes et tous !**

Le syndicat Solidaires Informatique, par sa section SUD-Astek, soutient ce mouvement et appelle à **une journée de grève** jeudi 21 mars 2013.

Une grève, qu'est-ce que c'est ?

Une cessation collective et concertée du travail.

Pourquoi Solidaires Informatique appelle-t-il à la grève ?

Les institutions représentatives du personnel (IRP) sont là pour porter vos réclamations (DP, CE, CHSCT) et vos revendications (OS) ; mais quand la direction fait la sourde oreille à vos représentant-e-s, pas le choix, il faut venir montrer son mécontentement !

Pourquoi faire la grève ?

Nous usons d'un droit fondamental nous permettant de porter collectivement nos revendications. C'est la meilleure manière pour les salarié-e-s de soutenir leurs représentant-e-s qui les défendent au quotidien. Enfin, c'est pour nous le meilleur moyen de nous protéger contre des éventuelles réprimandes ou sanctions.

MANIFESTATION DEVANT LE DRAKKAR
JEUDI 21 MARS 12H30

2405 route des Dolines – Sophia Antipolis (06)

Suivez les toutes dernières informations sur notre blog!
<http://sudastek.free.fr/>

Grève et sanctions

Code du travail, Article L.2511-1

L'exercice du droit de grève **ne peut justifier la rupture du contrat de travail**, sauf faute lourde imputable au salarié.

Son exercice **ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire** telle que mentionnée à l'article L. 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux.

Tout **licenciement** prononcé en absence de faute lourde est **nul** de plein droit.

Solidaires
Informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Informez-vous, informez-nous !

Le blog de notre section syndicale :
<http://sudastek.free.fr/>

Contactez notre section syndicale :
sud-astek@solidairesinformatique.org

Pas du (groupe) Astek ? Contactez-nous ici :
contactitec@solidaires.org



SUD & Solidaires

SUD, qu'est-ce que c'est ?
Solidaires, **U**nitaires, **D**émocratiques

Affilié à l'union syndicale **Solidaires**, notre syndicat œuvre pour la défense de nos droits, au sein de l'entreprise comme de la société en général.

Solidaires mobilise actuellement contre les plans de licenciement, contre l'ANI (Accord National Interprofessionnel) qui va organiser un énorme recul dans les droits des salarié-e-s, contre les cadeaux fiscaux faits aux plus riches ; mais se bat au contraire pour un **droit à la santé** pour toutes et tous, la revalorisation des **minimas sociaux** et des **pensions retraite**.

Grève du 21 mars : comment procéder ?

Envoyer un mail à adminpersonnel-se@astek.fr informant que vous êtes gréviste, en précisant vos horaires de cessation de travail.

Astuce : Tenez-nous informé-e-s en copie à sud-astek@solidairesinformatique.org

Suggestions :

- 1) faire 1h de grève entre 12h30 et 13h30 pour se protéger de toute récrimination potentielle de l'employeur et pouvoir s'associer au mouvement de simple rassemblement
- 2) faire une demi-journée de grève, l'après-midi, pour discuter, échanger, se renseigner et venir nous rencontrer !

Le syndicat Solidaires Informatique propose, dans cet esprit, une demi-journée d'échange sur la vie dans notre entreprise. Venez participer à cette réflexion jeudi après-midi !

Documentation :

La grève, c'est quoi ?

<http://www.solidaires.org/article36252.html>

Peut-on faire grève dans une SSII ?

<http://www.ce-astek-province.net/fiche/1233151966greve.pdf>